**Assemblée générale annuelle des parents de l’École Cœur-Vaillant  
le mercredi 19 septembre 2018 à 19h00  
à l’École Cœur-Vaillant, située au 3430, boul. Neilson**

**Procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle**

**1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue**

L'assemblée est ouverte à 19h00 et Madame Natalie Blais, directrice de l’école, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie d'être présents ce soir. Elle en profite pour souligner l'importance de l'implication des parents au sein de l'école.

**2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée**

Madame Natalie Blais se propose comme présidente de l'assemblée alors que Madame Amélie Desbiens-Michaud s'autoproclame secrétaire pour la soirée.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel.

**4. Rapport d'activités 2017-2018 du Conseil d'établissement**

Madame Hélène Lajoie, présidente sortante du conseil d'établissement de l'École-des-Coeurs-Vaillants, **présente** brièvement le rapport annuel 2017-2018. Elle débute en soulignant les nombreuses discussions qui ont eu lieu concernant la désinstitutionnalisation des écoles Cœur-Vaillant et Campanile, un des projets phares de la dernière année.

Elle mentionne par la suite quelques activités d'envergure réalisées à l'école Cœur-Vaillant durant cette même période, soit la présentation de l'Orchestre symphonique de Québec à l'école; le marché de Noël du service de garde ayant permis d'amasser des fonds pour venir en aide à la population du Burkina Faso; une formation sur la réanimation de la Fondation des maladies du cœur ou encore l'activité « apporte ton pyjama » visant à faire un don à Opération Enfant Soleil.

Madame Lajoie aborde ensuite quelques-unes des questions qui seront soumises et analysées par le conseil d'établissement au cours de la prochaine année, par exemple, la mise sur pied de l'OPP (organisme de participation des parents), la refonte et l'adoption du projet éducatif de l'école ou encore la rédaction d'un dossier d'information sur les outils facilitant la communication entre les parents et les enseignants (Seesaw, ClassDojo, etc.)

Madame Natalie Blais ajoute que le Conseil d'établissement sera amené, cette année, à discuter de la grille-matières (temps alloué à chaque matière) et du programme d'anglais intensif qui se concrétiserait par deux blocs de 5 mois, un en anglais intensif et l'autre en français. Le programme d’anglais intensif serait accessible à tous les élèves de 5e ou de 6e année.

**5. Rapport de la trésorerie 2017-2018**

Madame Natalie Blais présente le bilan financier du Conseil d'établissement 2017-2018. Elle informe l'assemblée que le solde final a été divisé en deux parts égales de 121,84 $ parmi les écoles, étant donné la désinstitutionnalisation.

Elle présente aussi le budget qui sera alloué pour 2018-2019, soit une somme d'environ 1 500 $ servant à couvrir différentes dépenses, telles que les frais de garde et de déplacements des parents impliqués dans le CE ou l'OPP, l'achat de cartes-cadeaux pour les élèves, les frais de secrétariat ainsi que les deux goûters prévus aux mois de décembre et de juin. Elle mentionne également que les dépenses doivent être autorisées par les membres du Conseil.

Le budget est accepté tel que présenté, par Madame Catherine Gouin Vallerand.

**6. Élections**

Un parent s'informe du moment de la tenue des prochaines réunions du Conseil. Il est dit que les réunions se tenaient le mardi vers 18h45, mais qu'il y a possibilité pour les parents de s'entendre sur un moment plus opportun, puisqu'il y aurait aussi conflit d'horaire cette journée‑là, avec le conseil des commissaires.

**6.1 Rôles et responsabilités du Conseil d'établissement et du Comité de parents de la CSDD**

Madame Blais éclaire les parents sur les rôles et responsabilités du Conseil d'établissement puis du Comité de parents de la commission scolaire des Découvreurs. Il s'agit dans les deux cas de réunions mensuelles, à quelques exceptions près.

**6.2 Rôles et responsabilités de l'OPP; organisme de participation des parents**

À son tour, Madame Élaine Lajoie renseigne les parents présents sur le fonctionnement de l'OPP et son mandat. L'organisme de participation des parents de l'École Coeur-Vaillant sera un organisme formé d'au moins cinq parents, au sein duquel deux d'entre eux agiront à titre de président et de secrétaire. Bien qu'indépendant du Conseil d'établissement et moins structuré, les membres de l'OP pourront être appelés à discuter de certains sujets chauds avec le Conseil d'établissement.

C'est entre eux que les parents détermineront la fréquence de leurs rencontres et les dossiers ou mandats qu'ils se donneront pour l'année 2018-2019. Essentiellement, l'OPP permet aux parents de soutenir le projet éducatif de l'école et de contribuer à divers projets visant la réussite éducative des élèves.

**6.3 Procédure d'élection**

Il est décidé que le vote se fera par scrutin et que les bulletins seront comptabilisés par la suite. Il est entendu que les résultats du vote ne seront pas divulgués, seuls les noms des candidats gagnants seront annoncés.

**6.4 Nomination de la présidence d'élection**

Madame Blais occupera le rôle de la présidence pour l’élection des membres.

**6.5 Élection des représentants de parents**

Lors de la mise en candidature, plusieurs parents souhaitent se présenter afin de combler l'un des deux postes vacants du Conseil d'établissement. Les parents sont invités à prendre la parole et à se présenter, à tour de rôle.

Les candidats nominés sont : Frédérick Giasson, Louis Andrade, Cynthia Beauchemin, Nathalie Dubois, Audrey Plante, Jules Mitashi et Kim Steis.

Trois parents se portent volontaires pour comptabiliser les votes. Madame Blais dévoile les résultats, Madame Cynthia Beauchemin et Monsieur Frédérick Giasson sont élus.

**6.6 Élection du délégué et du substitut au Comité de parents**

Messieurs Louis Andrade et Jules Mitashi seront les substituts en cas d'absence d'un des parents au Conseil d'établissement.

Monsieur Giasson se montre intéressé à participer aux réunions mensuelles du Comité de parents de la commission scolaire des Découvreurs, il est donc décidé qu'il pourra y prendre part. Madame Marie-Eve Jalbert offre d'être nommée substitute dans le cas ou Monsieur Giasson ne pourrait y participer.

Quelques parents souhaitent s'impliquer au sein de l'organisme de participation de parents. Il s'agit de Kim Steis, Nathalie Dubois, Audrey Plante, Sandrine Hogue Hugron, Emmanuel Bouchard, Karine Lostis et Kurulay Cheberiak.

**7. Levée de l'assemblée**

Madame Catherine Gouin Vallerand propose la levée de l'assemblée à 19h51.